



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 04 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 4 mars, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINTE-CROIX, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du mercredi 25 février 2026, sous la présidence de Monsieur Michel LEVRAT, Maire.

Présents :

Mesdames BERTHIER-CASSET, BOUCHARD, CHOUTEAU, GENEVOIS-MEITRE, GONIN, OBADIA
Messieurs CURTAT, DIDIER, DONGUY, HAUTAPLAIN, LEVRAT, MARTIN, MEANT, RABATEL.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination du secrétaire de séance. Madame Sylvie GENEVOIS-MEITRE a été désignée à l'unanimité pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

La feuille d'émargement signée par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025, ce qu'ils valident à l'unanimité.

2- AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – DELIBERATION

Le Maire informe l'assemblée,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1612-1,

Vu le budget primitif 2025,

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril 2026, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit mentionner le montant et l'affectation des crédits.

Il est demandé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** le maire à engager, liquider, et mandater sur 2026 les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025 comme suit :

Budget principal Sainte-Croix				
Chapitre	Nature	Montant de l'inscription BP 2025	Ouverture anticipée des crédits BP 2026	Affectation
20				
	202	15 000,00	0,00	
	203	6 840,00	1 710,00	Honoraires travaux
	2051	5 432,86	0,00	
Total : 20		27 272,86	1 710,00	
21				
	2135	381 908,26	95 477,07	Travaux local commercial + logements
	2152	25 577,00	0,00	
	2158	0,00	0,00	
	2181	43 000,00	0,00	
	2183	1 900,00	0,00	
	2188	0,00	0,00	
Total : 21		452 385,26	95 477,07	
TOTAL		479 658,12	97 187,07	

Après délibération, considérant que les entreprises mandatées ont réalisé une grande partie des travaux prévus, le Conseil Municipal autorise le maire à engager, liquider, et mandater sur 2026 les dépenses d'investissement telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus, à l'unanimité.

3- CONVENTION DE PIEGEAGE DES FRELONS ASIATIQUES

Le frelon asiatique a fait son apparition sur notre territoire, il y a plusieurs années. Cet insecte occasionne des dégâts sur la biodiversité, notamment sur les abeilles dont il est un important prédateur.

Pour lutter contre son expansion, le Département s'organise et propose, par le biais du Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain, de mettre à la disposition des communes des pièges adaptés.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la Convention de Partenariat avec le GDS de l'Ain, convention annexée au présent compte-rendu.

4- APPEL A PROJET « LOCAL COMMERCIAL »

Les travaux du local commercial (dans le bâtiment du bas du village, Route de Montluel) avancent à grands pas. D'une surface d'environ 34 m², il comprend une grande pièce, une arrière-boutique et une place de parking privative à l'arrière du bâtiment. La clientèle pourra disposer du parking, place Marcel et Lucie BESSON.

Monsieur le Maire propose de lancer un appel à projet et enjoint les membres du Conseil municipal à réfléchir à la mise en forme de l'annonce, ainsi qu'aux moyens de sa diffusion aux professionnels.

5- ORGANISATION DES ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026

Le premier tour des élections municipales aura lieu le **dimanche 15 mars 2026, de 8 heures à 18 heures.**

Tableau des permanences :

08h00 à 10h00 : M. LEVRAT, A. CURTAT, R. NOGARA

10h00 à 12h00 : F. BERTHIER-CASSET, P. HAUTAPLAIN, J. MEANT

12h00 à 14h00 : J.P. RABATEL, M. DONGUY, J. FALZON SANTOS

14h00 à 16h00 : F. MARTIN, A. DIDIER, L. CROPPI

16h00 à 18h00 : L. CHOUTEAU, S. OBADIA, C. GONIN

6- VOIRIE DU LOTISSEMENT DU CHATEAU

Toutes les voiries des lotissements du village ont été récupérées par la municipalité, à l'exception de celle du lotissement du château. Les habitants de ce lotissement demandent à la municipalité de la reprendre, mettant ainsi l'entretien de la voirie, l'égoutage des haies et le désherbage à la charge de la commune.

La demande des autres lotissements ayant été acceptée, le Conseil Municipal valide cette reprise.

Un diagnostic assainissement et eaux pluviales (à la charge des habitants du lotissement) doit être préalablement réalisé.

Il est convenu que l'acte notarié qui authentifiera cette reprise sera également à la charge des habitants du lotissement.

7- QUESTIONS DIVERSES

La Journée Village propre est fixée au samedi 21 mars. Rendez-vous à 9 heures, sous la halle.

La séance est levée à 20h20.

Le Maire,
Michel LEVRAT

